

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 18 décembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse**

**NOR : JUSF2334531A**

La directrice de la protection judiciaire de la Jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse, les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires :  
Madame Aurélie GRIES  
Monsieur Sébastien VILLANOVA  
Monsieur Josselin VALDENAIRE
- Suppléants :  
Madame Aurélie POSADZKI  
Madame Cécile ROUIBAH  
Monsieur Jili BIET

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaire : Madame Béatrice BRIOUT
- Suppléant : Monsieur Ivan BATTUT

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Monsieur Marc HERNANDEZ  
Madame Marielle HAUCHECORNE  
Monsieur Nouredine NEFRA
- Suppléants : Madame Fatima OULHACHMI  
Monsieur Mathieu MOREAU  
Monsieur Vincent FRITSCH

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaires : Monsieur Abdelrezeg LABED  
Monsieur Jordaine BENFIALA
- Suppléants : Madame Asma GACEM  
Madame Nadia DAHMANI

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :*

- Titulaire : Monsieur Frédéric GAUTIER
- Suppléant : Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT

## **Article 2**

L'arrêté du 4 septembre 2023 susvisé est abrogé.

## **Article 3**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 décembre 2023

**La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse**

  
**Caroline NISAND**